

Compte-rendu du conseil d'école extraordinaire du jeudi 11 janvier 2018

Ouverture de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Mme Zekri Meriem

Présents : Les représentants de la mairie : M. Laurence, maire de Saint Georges Montcocq, M. Talvast, adjoint
Les représentants des parents d'élèves : Mme Zekri, M L'orphelin, Mme Sergent, Mme Dennebouy, Mme Hanou
L'équipe enseignante : Mme Hamelin, directrice, Mme Osmond, Mme Merdrignac, Mme Segovia, Mme Jarry et Mme Deschamps

Excusés: Mme Loyer, Inspectrice de l'Education Nationale

ordre du jour : Les rythmes scolaires

Les rythmes scolaires :

Le décret du 27 juin 2017 permet de modifier le projet d'organisation du temps scolaire en faveur d'une organisation sur quatre jours.

Le comité de pilotage a organisé une consultation auprès des familles et les questionnaires ont été analysés par les représentants des parents d'élèves. L'analyse élaborée par les représentants des parents d'élèves est jointe au compte rendu et sera disponible sur le site de l'école pour diffusion.

Les résultats de l'enquête :

pour le maintien à quatre jours et demi : 30,20%
pour le retour à quatre jours : 63,2%

De nombreuses communes environnantes sont pour un retour à quatre jours.

a) Rappel des modalités d'organisation du temps scolaire :

La semaine scolaire doit être organisée selon les modalités suivantes :

- vingt-quatre heures d'enseignement hebdomadaire pour tous les élèves
- une répartition hebdomadaire sur neuf demi-journées, à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée et le mercredi matin
- une journée d'enseignement de cinq heures trente maximum, avec une demi-journée ne pouvant excéder trois heures trente
- une pause méridienne d'une heure trente minimum

b) Les dérogations possibles :

- d'une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin
- et/ou d'une ou plusieurs journées d'une durée supérieure à cinq heures trente
- et/ou d'une plusieurs demi-journées d'enseignement d'une durée supérieure à trois heures trente

- d'organiser le temps scolaire sur huit demi-journées dont cinq matinées et ainsi regrouper les activités périscolaires sur un après-midi
- et/ou de réduire le nombre hebdomadaire d'heures d'enseignement, en compensant par un raccourcissement des vacances scolaires d'été.
- D'organiser le temps scolaire sur huit demi-journées soit 4 journées entières.

c) Les avis :

Lors du premier conseil d'école du 9 novembre, les représentants avaient demandé l'avis de l'équipe enseignante. L'équipe s'était engagée à donner un avis après une concertation et une réflexion.

Pour le rythme des quatre jours et demi, les éléments positifs sont les cinq matinées, les trois services de cantine et la reprise à 13h45 en élémentaire. Mais les enfants sont plus fatigués et énervés en fin de semaine ; plus énervés car il n'y a plus la coupure du mercredi. Les activités culturelles et sportives allongent la journée de l'enfant. Du côté des enseignants, il y a plus de fatigue en fin de semaine et la formation pédagogique ou les réunions ont lieu le soir, ce qui allonge le temps de la journée.

Pour le retour à 4 jours : une coupure le mercredi permettrait moins d'énervement en fin de semaine. La possibilité d'allonger le temps d'enseignement à 3h30 le matin. Mais une matinée en moins oblige une fin de classe plus tardive.

L'avis des parents s'appuie sur les commentaires écrits par les familles.

Les familles ayant voté pour la semaine de quatre jours appuient leur choix en argumentant que la fatigue des enfants est importante dans l'organisation actuelle.

Les familles ayant voté pour le maintien à quatre jours et demi appuient leur choix en argumentant sur le fait que l'apprentissage scolaire est meilleur le matin.

Des commentaires (critiques positives et négatives) ont aussi été émis concernant les TAP. Le comité de pilotage se réunira afin d'en prendre connaissance et d'en tenir compte pour l'organisation de l'année prochaine.

L'avis de la municipalité

Pour les quatre jours et demi, la municipalité s'est engagée dans une réflexion sur le fonctionnement des TAP. Le temps de travail de l'ATSEM s'est allongé. Le conseil municipal suivra la décision du conseil d'école.

d) Le vote:

Le vote des représentants des parents d'élèves est représentatif des résultats du sondage mené auprès des familles.

Qui est pour une organisation hebdomadaire sur quatre jours :

pour : 10
contre : 2
abstention : 0

e) Modification des horaires:

Le retour sur quatre jours modifie les horaires de l'organisation du temps scolaire actuel.

Avant la réforme, les horaires sur quatre jours étaient 8h30-11h30 le matin et 13h30-16h30 l'après-midi. La réforme a permis une réflexion sur les rythmes et des aménagements. Les enseignantes de CE2 et cycle 3 souhaitent des matinées de trois heures trente et reprendre à 13h45 afin de permettre aux élèves d'avoir du

temps de récréation après leur sortie de cantine à 13h15. Les trois services de cantine seraient ainsi conservés. Les enseignantes de cycle 1 et cycle 2 souhaitent faire le temps d'APC le midi de 11h30 à 12h et conserver un horaire où les enfants sont plus vigilants que le soir après 16h30.

Vote : pour modifier les horaires selon les modalités suivantes :

Classes concernées	matin	après-midi
Classes de cycle 1 et cycle 2 sauf CE2	8h30-11h30	13h30-16h30
Classes de CE2 et cycle 3	8h30 - 12h	13h45 - 16h15

Pour : 12 votants

contre:0

abstention : 0

f) La transmission du projet :

La transmission du projet d'organisation sera faite avant le 16 janvier 2018 par la présidente du conseil d'école, Mme Hamelin. Mr Laurence, le maire de St Georges Montcocq, demande une copie pour son conseil municipal et renverra aussi le projet d'organisation après son conseil municipal fixé après le 16 janvier 2018 qui suivra la décision du conseil d'école.

Mme Hamelin remercie les membres du conseil d'école.

La séance est clôturée à 19h30.

La directrice
Mme Hamelin Karine

La secrétaire, représentante des parents d'élèves
Mme Zekri Meriem